Strasbourg, le 19 septembre 2016

A Madame Michèle WELTZER
Inspectrice d'Académie
DASEN du Bas-Rhin

Objet : Dépôt d'alerte sociale

Madame l'inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le Sgen-CFDT Alsace dépose **une alerte sociale pour les maîtres formateurs du Bas-Rhin.**

Cette alerte portera sur toute l'année scolaire 2016/2017.

Les points suivants sont à l'origine de cette alerte sociale :

- Alors que la charge des EMF croît, la **quotité de décharge des EMF** n'a pas été modifiée par Madame la Rectrice ainsi que le texte l'autoriserait.
Revendication : passage à un tiers de décharge de classe.

- Inéquité en fonction du **nombre de stagiaires suivis**.
Revendication : compensation pour les EMF ayant 4 stagiaires ou plus à suivre.

- Inéquité en fonction du **cycle des stagiaires suivis** (identique ou non à celui de l'EMF) : L'accompagnement d'un stagiaire exerçant dans un autre cycle implique du temps supplémentaire pour mettre en place le suivi du stagiaire (dans le cadre du stage de pratique accompagnée). Pour l'EMF, ceci implique aussi des absences devant sa propre classe et du travail à préparer pour le remplaçant.
Revendication : compensation pour les EMF suivant des stagiaires d'un cycle différent du leur.

- **Heures ESPE** : contrairement à ce qui avait été évoqué en fin d'année aux EMF, leur volume d'intervention à l'ESPE est porté à 32h (au lieu de 26h, précédemment).
Revendication : révision du volume horaire hebdomadaire : passage à 26h (corrélé avec la création des 8 postes.)

- **Contraintes supplémentaires** : Tenir compte des particularités de la **maternelle** impliquant des visites nécessairement en matinée. Assurer la **Mission de référent** d'un admissible du nouveau CAFIPEMF.
Revendication : une contrepartie sur les ORS.

- **Eloignement important de certains stagiaires**, ce qui entraîne des frais et des durées de transport excessifs.
Revendication : Remboursement intégral des **frais de déplacement** (y compris les notes de péage) et simplification de la déclaration de frais pour une mise en paiement rapide. Délivrance systématique des ordres de mission sans avoir à les demander.

Nous considérons qu'à ce jour, les EMF considèrent que l'empilement de leurs missions impacte leur santé en raison :
- De la d**évalorisation ressentie**, manque de reconnaissance des compétences des EMF : ils sont cloisonnés dans des missions qui n'intéressent pas les formateurs de l'ESPE : visites de stagiaires, ALS.

- De la double casquette de **formateur et d'évaluateur** car l'EMF est aussi un visiteur ESPE (puisque dans l'académie de Strasbourg, il n'y a pas de double tutorat.)

- Du manque de **stabilisation du cadre de fonctionnement des EMF** qui est modifié chaque année. Ce qui induit un climat d'insécurité permanent. (Heures et interventions ESPE, modalités des rapports…)

- **ORS** : Séminaire de fin d'année et réunion de rentrée : quelle est la contre-partie ?

- **VAE** : une information précise doit être donnée aux EMF sur les procédures de la VAE.

Beaucoup songent à devenir MAT, afin de faire baisser la pression extrême qu'ils ressentent. Ils ont le sentiment que leur mission d'évaluateur prend le pas sur leur rôle de formateur. Pour assumer cette mission de formateur, ils ont besoin de temps pour se former et innover. C'est dans leur classe que les EMF mettent en place une pédagogie innovante. Il serait regrettable que leurs élèves pâtissent de leur surcharge de travail.

Nous vous remercions de nous faire parvenir avant la négociation préalable, les **documents suivants** qui favoriseront le processus de négociation :
- Vademecum du maître-formateur
- Fiche-mission « référent d'un admissible au CAFIPEMF rénové »
- Liste des EMF ayant renoncé à exercer à cette rentrée et lors des 4 précédentes
- Liste des EMF du Bas-Rhin actualisée à la rentrée 2016
- Planning des étapes de l'attribution des stagiaires aux EMF : pourquoi cette information n'est-elle donnée aux stagiaires que le 29 août à 18h ?
- Quel est le référent de l'administration responsable de la répartition des stagiaires en classe d'accueil lorsque l'EMF enseigne dans un cycle différent.
- Plaquette explicative VAE et liste des master accessibles aux EMF.

Merci de nous informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du Sgen-CFDT pour procéder à la négociation préalable prévue par la réglementation. L'alerte sociale impactant l'ESPE, il nous semble pertinent que cette dernière y soit représentée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos sentiments respectueux.

Laurent GOMEZ
Secrétaire général
Sgen-CFDT Alsace